

Vais-je être coupé si mon solde s'épuise un jour férié?

15/07/2020



Oui.

Chez la plupart des gestionnaires de réseau de distribution, les compteurs à budget sont équipés d'une fonction de «non-coupure?» (ou «non-déconnexion»), active la nuit et le weekend. En revanche, elle n'est pas active les jours fériés. **Mieux vaut donc anticiper ces jours.**

Pour plus d'informations sur les lieux de rechargement, voyez notre fiche «Où puis-je recharger la carte de mon compteur à budget???».

Pour plus d'informations sur la fonction de non-coupure, voyez notre fiche «Qu'est-ce que la fonction de non-coupure???».

Si votre crédit s'épuise un jour férié, vous pouvez bien sûr utiliser votre **crédit de secours**.

Attention toutefois, le fait d'enclencher le crédit de secours rend la fonction «non-coupure?» inactive. Si votre crédit de secours s'épuise la nuit ou le week-end, vous serez coupé. Dans la mesure du possible, mieux vaut donc recharger votre compteur à budget pour anticiper les jours fériés.

Pour plus d'informations sur le crédit de secours, consultez notre fiche « Qu'est-ce que le crédit de secours ? ».

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget dans les brochures d'Ores (gaz et électricité).

Publié le 15 juillet 2020.